

UNIVERSITE PAU ET PAYS D'ADOUR

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PAU ET PAYS D'ADOUR, session 2022

Le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PAU ET PAYS D'ADOUR, au titre de l'année 2022 :

Madame PHILIPPE Marie-Hélène, ingénieur d'études, présidente, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Monsieur LAERA Dominique, ingénieur de recherche, vice-président, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Madame MICHEL Sarah, ingénieur d'études, experte, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Monsieur VERGÉ Olivier, ingénieur d'études, expert, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Pau, le

18/05/2022

